

**ARRETE D'ABROGATION D'UNE
DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DOSSIER N° DP 17155 24 N0048

dossier déposé complet le 15/04/2024

Arrêté n° 2026-09-005

de GROUPE VERLAINE représentée par Monsieur NACCACHE DAVID
demeurant 1 Rue Marc Seguin
26300 Alixan
pour Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires antireflets en surimposition à la toiture SUD OUEST du bâtiment pour une surface de 21.89 m² (puissance de l'installation : 4.50 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain. La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat.

sur un terrain sis 6bis Rue des Coteaux de la Seudre 17750 ETAULES cadastré G1430

Le Maire,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU l'autorisation de déclaration préalable délivrée le 30/04/2024 à GROUPE VERLAINE représentée par Monsieur NACCACHE DAVID pour Installation de 12 panneaux photovoltaïques noires antireflets en surimposition à la toiture SUD OUEST du bâtiment pour une surface de 21.89 m² (puissance de l'installation : 4.50 Kwc). Le projet ne crée pas de construction et ne modifie pas le volume d'une construction existante ou le profil du terrain.
La production sera autoconsommée et le surplus revendu à l'obligation d'achat.
VU la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 12/08/2026,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

L'autorisation de déclaration préalable susvisée est **ABROGÉE**.



Fait à Etaules, le 02 septembre 2026.
Le Maire, Vincent BARRAUD.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).